

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Service Aménagements Routiers
04 13 31 22 18

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / M. RICHARD MALLIÉ**

OBJET : Budget primitif 2020 : délégation prévention routière.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à la prévention routière, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Afin de réduire l'insécurité routière, le Département agit à la fois sur l'infrastructure routière départementale mais aussi sur les comportements des usagers.

Dans cette délégation, au titre du fonctionnement, les dépenses portent sur des actions de sensibilisation à la sécurité routière, notamment l'opération « Partage ta route », à budget constant par rapport à 2019. Cette action permet de sensibiliser des collégiens au sein des établissements avec l'appui de témoignages de victimes de la route.

Des interventions sont également conduites en partenariat dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) piloté par le Préfet des Bouches-du-Rhône.

Le Département subventionne par ailleurs l'association la Prévention Routière pour ses interventions dans ce domaine. Les montants alloués sont en légère baisse pour respecter la réduction du cadrage budgétaire.

Dans cette délégation, au titre de l'investissement, le Département commande régulièrement des visites de sécurité sur certains axes auprès d'un prestataire externe. Quatre visites sont programmées sur l'année 2020, pour un budget constant par rapport à 2019.

Hormis ces dépenses récurrentes, des dépenses d'investissement ponctuelles sont envisagées en 2020 pour remplacer les dispositifs vétustes d'incitation au port de la ceinture (voiture tonneau et testochoc) que le Département met à disposition lors de manifestations.

Un ajustement d'AP est nécessaire sur les études de sécurité routière et représentent 60 K€ dont 30 K€AP ont été votées par anticipation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

